

# CHU Poitiers

à Clash-Cash

Après avoir décidé de leur accorder  
1500€ de prime COVID,  
la Direction du CHU de Poitiers  
revient sur sa parole  
et réclame un remboursement  
à hauteur de 1000€ à 6 agents

## Malveillance

### Le CHU de POITIERS bientôt certifié ?



#### PRIME COVID

Entre colère et incrédulité  
Les agents pointés du doigt font bloc !



“

*les syndicats  
CNI et CGT  
dénoncent  
le scandale*

”

*Exclusif*

## CHU de POITIERS :

17 millions d'euros d'excédent  
mais à quel prix ?

Juillet 2021  
premier numéro gratuit  
ne pas jeter sur la voie publique



# MALVEILLANCE :

## le CHU de POITIERS bientôt certifié ?

*En avril dernier, c'est avec stupeur que 6 infirmiers découvrent, dans leur boîte à lettres, un courrier de mise en demeure émanant de la Direction du CHU de POITIERS pour rembourser 1000€. Cette « modique » somme correspond à la « surprime » COVID que la Direction Générale leur avait accordée en novembre 2020 comme le prévoyait le texte réglementaire de référence.*

### UNE MISE EN DEMEURE

*pour 6 infirmiers du CHU de POITIERS  
(pour le moment...)*



## **UNE DIRECTION QUI NE TIENT PAS SA PAROLE**

Tout a commencé après la première vague COVID... Alors que la Direction s'apprêtait à répartir sans concertation l'enveloppe dédiée à la prime COVID, elle concède, pour la forme, des réunions de « pseudo-négociation » à la demande des organisations syndicales. La volonté était de conclure au plus vite le dossier. Au fil des réunions, les propositions émanant des organisations syndicales sont balayées les unes après les autres. La Direction finit par imposer ses choix avec la mention « nous ne reviendrons pas sur les décisions prises, même en cas de litige ! ». Quelques mois plus tard, elle revient donc sur sa parole et envoie un courrier de mise en demeure à 6 agents. La procédure est injuste, violente mais le pire est sans aucun doute à venir.

*« Nous ne reviendrons pas  
sur les décisions prises,  
même en cas de litige ! »*



### **« QUEL EST L'OBJET DE LA RÉUNION ? »**

En mai dernier, la Direction accepte de réunir les 6 agents qui viennent de perdre 1000€ en présence de représentants des syndicats CNI et CGT. Les premières paroles assez provocatrices de la Directrice Générale Adjointe donnent le ton « *quel est l'objet de la réunion ?* ». Bien entendu, elle ne pouvait ignorer l'objet d'une réunion qu'elle avait calée dans son propre agenda. La perte de 1000 euros était-ce un motif suffisamment important au point de déranger la représentante de la Direction Générale ?

## **UNE LEÇON IRRESPECTUEUSE, HUMILIANTE... ET DÉPLACÉE**

Le fait de retirer 1000 euros est basé sur le présentéisme des agents qui, dans la réalité, se sont vus sanctionnés à partir de données informatiques erronées. Malgré les doutes qui s'installent pendant la réunion, la Direction trouve le moyen de reprocher aux agents de ne pas suivre leur planning avec suffisamment de méthode. Elle se permet aussi, par analogie, de douter de la capacité de ces mêmes agents à suivre leur propre compte bancaire. De son côté, la Direction des Ressources Humaines dit ne pas avoir pris soin de revenir vers l'encadrement de proximité pour vérifier la pertinence des données saisies dans le logiciel de gestion du temps. Envoyer des courriers de mise en demeure, dans ces conditions, nous interroge.

## UNE TOUTE PUISSANCE INÉBRANLABLE QUI AUTORISE TOUS LES EXCÈS... MÊME LE MENSONGE

Les échanges sont devenus rapidement très tendus, la Directrice Générale Adjointe se permettant de prendre à partie 1 des 6 agents et de remettre en cause sa conscience professionnelle. La Direction finit par lâcher que « *Les décisions ont été prises avec l'accord des syndicats* ». Elle franchit une seconde fois la ligne jaune en tentant d'associer les partenaires sociaux à ce fiasco, provoquant l'indignation des représentants de la CNI et de la CGT.

*En 2020 et sur un plan national, les conditions d'attribution de cette prime COVID avaient créé des débats interminables et de nombreuses injustices. Un an après, le CHU de POITIERS rouvre le dossier et fait le choix de provoquer un nouveau scandale dans ses murs. Si la malveillance institutionnelle était un critère d'évaluation, nul doute, notre établissement passerait la certification avec brio. Les syndicats CNI et CGT exigent que la Direction assume ses engagements en maintenant la prime versée à ces 6 professionnels !*

